

<https://ugtg.org/spip.php?article2071>



Communiqué des organisations syndicales en défense de l'Accord Jacques

BINO



- La Centrale UGTG -
Date de mise en ligne vendredi 28 février 2014

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le **26 Février 2009** marquait la signature de l'Accord régional interprofessionnel « Jacques BINO » du nom du militant de la CGTG assassiné dans la nuit du 18 au 19 février. C'est un Accord salarial historique prévoyant une augmentation de salaire généralisée pour les travailleurs du privé et notamment une augmentation de 200 euros nets pour les salaires inférieurs à 1,4 SMIC.

5 ans après :

- **Malgré les aides du Conseil général et du Conseil régional ;**

- **Malgré les exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs ;**

- **Malgré la prise en charge de 100 euros par l'Etat via le RSTA pendant plus de 4 ans ;**

▶ Certains employeurs tentent de se soustraire à leurs obligations quant à la prise en charge intégrale de l'équivalent des 200 euros nets comme le prévoit l'article 5 de l'accord dit clause de convertibilité.

▶ D'autres, à l'image des entreprises de la filière canne Sucre Rhum, n'hésitent pas à réviser l'accord en prenant comme salaire de référence le salaire brut, excluant ainsi des dizaines de salariés, alors que **l'article 2 détermine le salaire horaire de base sans prime et sans accessoire comme salaire de référence.**

▶ D'autres encore, réclament une attestation RSTA aux salariés pour verser les 200 euros nets et cela au mépris des dispositions de l'article 2 qui précisent que **tous les salariés ayant moins de 1,4 SMIC doivent automatiquement bénéficier des 200 euros nets.**

Oui, 5 ans après, le patronat, MEDEF en tête, tente de réduire à néant cette avancée historique qu'est l'accord régional interprofessionnel Jacques BINO avec le soutien actif de l'Etat.

Aussi, les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGTG, FO, SUD PTT GWA, UGTG, UNSA :

▶ **{{}} Déclarent s'opposer fermement à toute révision de l'Accord Jacques BINO ;**

▶ **Exigent l'application stricte, pleine et entière de toutes les dispositions de l'accord BINO et de tous les accords s'y rapportant ;**

▶ **{{}} Exhortent les Travailleurs de Guadeloupe et leurs Organisations à se préparer à la mobilisation pour défendre cette avancée sociale historique qui concerne plus de 30 000 à 50 000 travailleurs.**

NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ - NOU PÉKÉ LAGÉ

! ANSANM NOU KA LITÉ - ANSANM NOU KÉ GANNYÉ

P/O Les Organisations Syndicales

E.DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 26 février 2014